

MINISTRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

PARIS, LE 2 AVRIL 2013

Sous-direction des ressources humaines de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation

et des affaires générales – RHM4

Circulaire Note

N° téléphone : 01.44.77.62.13

Date d'application : immédiate

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Pour attribution

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Pour information

Note n° : SJ.13.84-RHM4/02.04.13

Référence de classement : RHM4/recrutement concours/jurys
session 2013/note_nomination_jury_2013.doc

Mots clés : Ecole nationale de la magistrature

Titre détaillé : composition du jury des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

Texte(s) source(s) : décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature.

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO
INTERNET et INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2014

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le **02 AVR. 2013**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal
Pour attribution

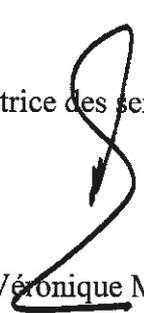
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes
Pour information

Réf : PP-YZ/recrutement_concours/jurys/
/session 2012/note_nomination_jury_2013.doc

Objet : composition du jury des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté fixant la composition du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 2013).

La directrice des services judiciaires


Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**PORTANT NOMINATION DES PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY
DES PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
(SESSION 2013)**

La garde des sceaux, ministre de la justice

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 26 décembre 2012 portant ouverture au titre de l'année 2013 de trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;
- Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date des 22 octobre 2012 et 25 mars 2013 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, pour la session 2013, est ainsi composé :

PRESIDENT :

Monsieur Dominique Garban, magistrat hors hiérarchie du siège de la Cour de cassation honoraire ;

VICE-PRESIDENT :

Monsieur Maurice Quenet, précédemment conseiller d'Etat en service extraordinaire ;

MEMBRES :

Maître Cécile Marchal, avocate honoraire ;
Monsieur Bernard Chauvet, conseiller à la Cour de cassation ;
Monsieur Jacques Courbin, Ministre plénipotentiaire honoraire ;
Monsieur Francis Debons, président de chambre de cour d'appel honoraire ;
Madame Dominique Dodu, inspectrice de l'équipement honoraire ;
Madame Anne-Marie Favard, psychologue ;
Madame Sylvaine Peruzzetto, professeur à la faculté de droit de Toulouse ;
Madame Véronique Pouchard épouse Clavier, vice présidente de tribunal de grande instance honoraire ;
Monsieur Didier Safar, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Article 2

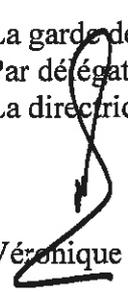
Dans le cas où le Président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par le Vice-président, Monsieur Maurice Quenet, précédemment conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le **2 - AVR. 2013**

La garde des sceaux, ministre de la justice
Par déléguation,
La directrice des services judiciaires


Véronique MALBEC